



**DECISION PORTANT REPRISE DE CONCESSIONS  
ET DE COLUMBARIUMS CINQUANTENAIRES, TRENTENAIRES  
ET TEMPORAIRES DE QUINZE ANS  
AUX CIMETIÈRES EST, NORD, OUEST**

Service Vie Citoyenne  
Réglementation Funéraire  
Affaire suivie par Frédérique VARLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20220706-DEC\_2022\_253-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

**Décision n° 2022- 253**

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213 - 9, L.2223 -15

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2011 portant création d'un emplacement réservé à la dispersion des cendres aux cimetières Nord, Est et Ouest et d'un nouvel ossuaire au cimetière Nord,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant application des dispositions de l'article 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-1726 du 30 juin 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu l'arrêté n° 2008-944 du 13 juin 2008 fixant le règlement des cimetières, modifié par l'arrêté n° 2010-2126 du 27 octobre 2010,

Vu la décision n°2020-135 du 12 mars 2020 portant désaffectation des concessions et des cases de columbariums cinquantenaires acquises du 1<sup>er</sup> janvier 1969 au 31 décembre 1969, trentenaires acquises du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 1989 et temporaires de quinze ans acquises du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004 aux cimetières EST à SALLAUMINES et OUEST et NORD à LENS,

Considérant que le délai de deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle les terrains ou les cases de columbarium ont été concédés est arrivé à expiration,

Considérant que les recherches concernant les ayants cause sont restées vaines, ou que les concessionnaires ou les héritiers ont manifesté leur intention de ne pas renouveler les concessions,

## DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Les concessions et cases de columbarium cinquantenaires, trentenaires et temporaires suivantes sont considérées comme en état de reprise :

- Cimetière Est :

Section A4	n° 52	échéance :	25.05.2019 dévolue à M. NELIS Henri
Section A4	n° 63	échéance :	28.07.2019 dévolue à Mme JAMRY épouse KRYSIAK Pélagie
Section A6	n° 84	échéance :	04.08.2019 dévolue à M. BROGNIART Ernest
Section B	n° 191	échéance :	22.05.2019 dévolue à Mme RIMBAUT veuve WAUTERS Rosalie
Section B	n° 234	échéance :	30.07.2019 dévolue à Mme FACQUEUR veuve LEGRAND Jeanne
Section B	n° 302 bis	échéance :	04.07.2019 dévolue à M. LEBLANC Louis
Section B	n° 304	échéance :	14.04.2019 dévolue à Mme WISNIEWSKI veuve GRAJ Léocadie
Section B1	n° 142	échéance :	11.03.2019 dévolue à M. ODZYWOLEK Jean
Section COL	n° 1/2/1	échéance :	14.08.2019 dévolue à Mme HUREZ veuve DELAVACQUERIE Marguerite
Section COL	n° 1/2/2	échéance :	24.08.2019 dévolue à M. et Mme BERCHON Jean-Louis et Jocelyne
Section COL	n° 1/2/4	échéance :	04.12.2019 dévolue à Mme FOQUET veuve MEMBRE Mauricette
Section D	n° 22	échéance :	14.12.2019 dévolue à Mme BRISSA veuve VAN KEERBERGHEN Lambertina
Section D	n° 26	échéance :	14.11.2019 dévolue à Melle GAIVORT Maria
Section D	n° 274	échéance :	04.12.2019 dévolue à M. DENGREVILLE François
Section D	n° 305	échéance :	10.01.2019 dévolue à M. et Mme ROUSSEL Robert et Jeanne et M. et Mme DEVRIESERE Bénoni et Marie
Section D2	n° 24	échéance :	30.07.2019 dévolue à M. CORFMAT Jean
Section D2	n° 31	échéance :	09.01.2019 dévolue à Mme SENECAUX veuve HOELLE Angèle
Section E	n° 129	échéance :	13.05.2019 dévolue à Mme GRESSIER veuve SENECHAL Thérèse
Section E	n° 131	échéance :	03.04.2019 dévolue à M. LEFEBVRE Henri
Section E	n° 132	échéance :	10.01.2019 dévolue à Mme NAJDER veuve PECHEUR Anna
Section E1	n° 137	échéance :	06.08.2019 dévolue à M. LUCAS Gaspard
Section F	n° 133	échéance :	06.02.2019 dévolue à Mme MOREAU veuve LAURENT Anny
Section F1	n° 62	échéance :	28.07.2019 dévolue à M. CAPRON Gaston
Section F2	n° 176	échéance :	26.12.2019 dévolue à M. ROUSSEL Bernard Madame ROUSSEL épouse GAUDART Annie Monsieur ROUSSEL Dominique
Section H	n° 62	échéance :	28.01.2019 dévolue à M. WILQUIN David
Section H	n° 69	échéance :	30.07.2019 dévolue à Mme DESPREZ
Section H	n° 94	échéance :	12.10.2019 dévolue à M. WASILEWSKI Stéphan

.../...

Section H1	n° 26	échéance :	29.12/2019 dévolue à Mme HOUYEZ Veuve DEJONG Eleonore
Section H1	n° 110	échéance :	15.04.2019 dévolue à M. CORNU Fernand
Section H1	n° 116	échéance :	10.08.2019 dévolue à M. MOLLET Henri
Section H1	n° 140	échéance :	28.07.2019 dévolue à Mme DHENNIN Veuve SEBERT Louise
Section H2	n° 158	échéance :	08.04.2019 dévolue à Mme TAVERNIER Germaine
Section H2	n° 348	échéance :	11.10.2019 dévolue à Mme BECOURT Veuve BRASSART Aline
Section H2	n° 367	échéance :	14.04.2019 dévolue à M. VANDERAERDE Henri

- Cimetière Nord :

Section A1	n° 93	échéance :	26.09.2019 dévolue à Mme MONTAIS Veuve TACK Hélène
Section A1	n° 96	échéance :	28.06.2019 dévolue à M. et Mme JANNEAU Suzanne et André
Section A1	n° 242	échéance :	13.10.2004 dévolue à M. DONNEGER Gaston
Section A1	n° 268	échéance :	15.09.2019 dévolue à M. LEGAY Henri
Section A2	n° 108	échéance :	16.11.2019 dévolue à Mme MAGNIEZ Veuve VIEUBLED Alice
Section A2	n° 119 Bis	échéance :	12.10.2019 dévolue à M. STEPIEN François
Section A3	n° 78	échéance :	15.10.2019 dévolue à M. GORALSKI Stanislas
Section A3	n° 128	échéance :	24.04.2019 dévolue à Mme LETO Guiseppa
Section A3	n° 151	échéance :	29.12.2019 dévolue à Mme BALLART Veuve CRIE Marie
Section B1	n° 200	échéance :	17.02.2019 dévolue à Mme LELEU Veuve ROUX Patricia
Section B1	n° 201	échéance :	17.02.2019 dévolue à M. LELEU Henri
Section B1	n° 205	échéance :	27.05.2019 dévolue à Mme VERBEKE Veuve HECQUET Sidonie
Section B1	n° 227	échéance :	13.05.2019 dévolue à M. ROBILLARD Albert
Section B1	n° 241	échéance :	25.01.2019 dévolue à Mme KRISZ Anna
Section B3	n° 81	échéance :	05.08.2019 dévolue à M. URBAIN Pierre
Section C1	n° 144	échéance :	11.07.2019 dévolue à M. BLAIRY Abel
Section C3	n° 68	échéance :	06.10.2019 dévolue à M. PEZDEVSEK François
Section C3	n° 69	échéance :	10.10.2019 dévolue à Mme MASSENOT Veuve VANNOORENBERGHE France
Section C3	n° 83	échéance :	27.06.2019 dévolue à Mme KOWALSKI Veuve GRUSZCZYNSKI Clémentine
Section C3	n° 93	échéance :	17.01.2019 dévolue à Mme TOURBIER Veuve BERTHE Berthe
Section C3	n° 98	échéance :	10.02.2019 dévolue à M. BERTELOOT Léon
Section F1	n° 11	échéance :	15.12.2019 dévolue à M. CORET Jacques
Section F1	n° 31 bis	échéance :	03.11.2019 dévolue à M. VANKERCKHOVE Pierre
Section F1	n° 52	échéance :	06.10.2019 dévolue à M. CAUCHY Jean
Section G	n° 94	échéance :	31.08.2019 dévolue à Mme BON Veuve BOURRIEZ Marie-Louise
Section H	n° 149	échéance :	06.08.2019 dévolue à Mme ZELEWSKA Veuve KLOBUCKI Stéphanie

Section H	n° 209	échéance :	13.05.2019 dévolue à Mme CLAISSE Veuve POLLART Léa
Section H	n° 256	échéance :	08.09.2019 dévolue à M. MOTTE Marcel
Section H	n° 307	échéance :	03.05.2019 dévolue à M. WIERBOL Joseph
Section J	n° 29	échéance :	26.12.2019 dévolue à M. GALLET Patrick
Section J	n° 57	échéance :	14.02.2019 dévolue à M. et Mme PERIDON René et Sylvette
Section J	n° 60	échéance :	17.07.2019 dévolue à Mme METEYER Veuve BLARET Antoinette
Section J	n° 66	échéance :	12.12.2019 dévolue à Mme BOCQUET Veuve LEMAIRE Yvonne
Section J	n° 68	échéance :	26.10.2019 dévolue à M. SAILLY Michel
Section J	n° 96	échéance :	18.01.2019 dévolue à M. TRINEL Victor Et Mme DEBARGE Marie
Section L	n° 17	échéance :	25.03.2019 dévolue à M. ASSELAM Hammad Et Mme AZAIKOU Fatima
Section L	n° 18	échéance :	04.06.2019 dévolue à M. BENKSAR Tarik Et Mme SABIK Hanane
Section M	n° 29	échéance :	05.04.2019 dévolue à Mme CORROYER Veuve GHIGNET Louise

- Cimetière Ouest :

Section A2	n° 63 bis	échéance :	11.10.2019 dévolue à Mme POUTRAIN veuve LUCAS Arthémise
Section B1	n° 93	échéance :	18.11.2019 dévolue à M. LALOUX Adolphe
Section B1	n° 129	échéance :	08.09.2019 dévolue à Mme HUGE veuve LAURENT Yvonne
Section B2	n° 86	échéance :	17.04.2019 dévolue à M. LEROY Victor
Section B2	n° 99	échéance :	30.07.2019 dévolue à M. DUBUISSON Jean
Section B2	n° 115	échéance :	20.03.2019 dévolue à M. HAMEAUX Jules
Section B2	n° 148	échéance :	29.11.2019 dévolue à Mme LEBON veuve GODART Thérèse
Section C2	n° 43	échéance :	11.02.2019 dévolue à M. BOURSE Joseph
Section C2	n° 82	échéance :	19.03.2019 dévolue à M. VANDENABEELE Paul
Section C2	n° 115	échéance :	24.04.1989 dévolue à M. FONTAINE Clément
Section C2	n° 170	échéance :	18.03.2019 dévolue à M. HUGOT Georges
Section C2	n° 172	échéance :	04.03.2019 dévolue à Mme DUDICOURT veuve PARSY Hortense
Section C2	n° 199	échéance :	04.06.2019 dévolue à M. LALOUX Gustave
Section C2	n° 243	échéance :	25.01.2019 dévolue à PIERZCHALSKI Michel
Section D1	n° 14	échéance :	24.10.2019 dévolue à Mme LENSEIGNE veuve FAUVERGUE Julienne
Section G	n° 28	échéance :	16.01.2019 dévolue à Mme JUNTZ veuve LAIGLE Emilienne
Section G	n° 148	échéance :	28.07.2019 dévolue à Mme LUTSE veuve LOYEZ Monique
Section G	n° 149	échéance :	01.03.2019 dévolue à M. POTIER Roger

Article 2 : Les restes des corps inhumés dans ces concessions seront en tant que de besoin, recueillis et suivant le cas, portés en crémation puis déposés dans l'ossuaire du cimetière Nord prévu à cet effet, ainsi que les urnes contenues dans les cases de columbarium.

Article 3 : La présente décision sera affichée en l'Hôtel de Ville et à l'entrée de chaque cimetière pendant un délai de deux mois.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite.

Article 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LENS, le 06 juillet 2022



POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE AU MAIRE,

  
Fatima AIT CHIKHEBBIH